



**NOTRE SERVICE  
POUR VOS** DEMANDES  
*c'est tout naturel!*

## N° 19.26 DECISION MODIFICATIVE n°1

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 24 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire à Bonnefamille, le 05 juin de l'an deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 54 Présents / 55 Votants :

#### PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (20)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (4)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (13)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Il est proposé au comité syndical diverses propositions de modifications de crédits nécessaires pour l'exercice 2019. Elles comprennent notamment pour le budget :

⇒ En section de fonctionnement :

- ◆ Divers ajustements rendus nécessaires par les avenants et révisions de prix passés notamment pour le marché des encombrants qui subit une révision de prix de 8 % en 2019. Cette révision est complétée de l'impact d'avenant de 4 à 5% accordés aux prestataires ayant subi des hausses de plus de 25 % sur le cout de l'enfouissement des parties non valorisables après sur-tri. Ces hausses sont directement issues de la baisse réglementaires des capacités d'enfouissement imposées à tous les opérateurs en application de la loi de transition énergétique. Les 100 000 euros inscrits constituent une première estimation qui dépendra des tonnages réellement collectés.
- ◆ Une somme de 100 000 est ajoutée à la masse salariale à titre de marge de sécurité budgétaire. Par ailleurs, suite à un décès d'un agent en activité, un capital décès a été versé aux ayants-droits, cette dépense est inscrite.
- ◆ Enfin 65 000 euros sont ajoutés au budget en dépenses et en recettes pour permettre de régulariser des écritures assujetties à tort à la TVA.
- ◆ Des crédits sont prévus en prévision d'une mobilisation éventuelle de la ligne de trésorerie contractée.
- ◆ L'ajustement du virement prévisionnel et des emprunts prévisionnels en résultant.
- ◆ Enfin l'estimation du FCTVA de 2019 doit être ajustée à la baisse puisque la somme était estimée avec des dépenses qui ont été en grandes parties décalées sur l'année suivante via les reports.

Les propositions détaillées dans le tableau joint se traduisent par un ajustement budgétaire réparti comme suit :

⇒ en section de fonctionnement par une augmentation de 65 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical

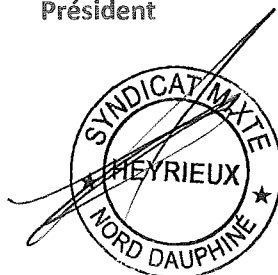
➤ Approuve la décision modificative n°1 du budget du SMND, telle que présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 05 juin 2019**

Jean-Pierre JOURDAIN,  
Président



## ANNEXE 2

## OUVERTURE DE CREDITS - OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

SECTION D'INVESTISSEMENT															
DEPENSES							RECETTES								
F/I	g	chap	art	fonc.	type	MONTANT	F/I	g	chap	art	fonc.	type	MONTANT		
I							I		021	021	01	ordre	ADM	-254 000,00	Virement depuis la section de fonctionnement
I							I		16	1641	01	réel	ADM	480 000,00	Variation des emprunts prévisionnels
I							I		10	10222	812	réel	ADM	-226 000,00	ajustement FCTVA
						0,00								0,00	
															TOTAL OUVERTURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT																
DEPENSES							RECETTES									
F/I	g	chap	art	fonc.	type	MONTANT	F/I	g	chap	art	fonc.	type	MONTANT			
F		023	023	01	ordre	ADM	-254 000,00			77	773	812	réel	EXCE	38 000,00	regularisation imputation TVA
		011	611	812	réel	RH	14 000,00									
		011	611	812	réel	ENCOMBRANTS	100 000,00									
		011	611	812	réel	VETEMENTS	12 000,00									
		011	611	812	réel	EXCE	42 000,00									
		012	64118	812	réel	EXCE	14 000,00									
		012	64131	812	réel	ADM	100 000,00									
		66	66111	812	réel	FRAIS FINANCIER	2 000,00									
		66	6688	812	réel	FRAIS FINANCIER	500,00									
		67	678	812	réel	AT	7 500,00									
							38 000,00								38 000,00	TOTAL